



## Démarche changement moteur non garantie

-----  
Par Bert4364

Bonjour

Je viens vers vous car j'ai acheté un véhicule Ford d'occasion en novembre 2023 chez concessionnaire Ford

Ayant la garantie suite achat et une prolongation de 3 ans je me retrouve avec des pannes récurrentes à peu près tous les deux mois (sonde Fap à changer) toujours pris en charge par la garantie

Or début mai même problème mais cette fois le diagnostic tombe il faut changer le moteur par rapport à la compression de l'huile qui génère encrassement des sondes

Mon extension de garantie ne prend en charge cette fois car suite passage expert les problèmes sont liés AVANT notre achat du véhicule (qui est de 2020)

Je dois rencontrer le directeur de ce garage car je ne souhaite bien sûr pas régler ce genre de travaux alors que le véhicule présente déjà les problèmes

Quels sont svp mes possibilités pour trouver une solution mes droits ?

Merci

Dans l'attente de vous lire

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez demander l'annulation de la vente pour vice caché et rendre le véhicule.

-----  
Par yapasdequoi

cf code civil

Article 1641

Version en vigueur depuis le 16 mars 1804

Création Loi 1804-03-06 promulguée le 16 mars 1804

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

-----  
Par Bert4364

Bonjour Merci

Quelles sont mes démarches.svp ?

Courrier avec AR avec les articles de loi et courrier expertise ?

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Oui n'hésitez pas.

-----  
Par chaber

bonjour

Mon extension de garantie ne prend en charge cette fois car suite passage expert les problèmes sont liés AVANT notre achat du véhicule (qui est de 2020)

Qui a missionné cet expert? Avez-vous copie du rapport?

Rapprochez vous de la protection juridique prévue dans le contrat d'assurance

-----  
Par Bert4364

Le passage de l'expert a été commandé par mon extension de garantie Opteven  
J'ai reçu le document de non prise en charge avec les éléments nécessaires suite expertise  
Suite visite ce jour au garage ils font le pont et sûrement une contre expertise  
J'attends leur retour  
Assurance contactée pour garantie juridique  
En tout cas merci pour votre aide

-----  
Par janus2

Mon extension de garantie ne prend en charge cette fois car suite passage expert les problèmes sont liés AVANT notre achat du véhicule (qui est de 2020)

Bonjour,  
Votre véhicule est couvert par la garantie légale de conformité d'une durée de 2 ans. Puisque c'est un véhicule d'occasion, les défauts qui apparaissent durant la 1ère année sont réputés exister au moment de la vente et donc pris en garantie. Pour la seconde année, c'est à l'acheteur de démontrer que le défaut existait au moment de la vente. Or, vous avez une expertise qui le dit. Le vendeur doit donc appliquer la garantie légale de conformité.

-----  
Par Bert4364

Merci pour l'information garantie légale de conformité  
Afin de pouvoir le joindre à mon courrier comment s'agit-il de quel article de loi ?  
Merci

-----  
Par janus2

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094  
[/url]

-----  
Par Bert4364

Merci  
Auriez-vous un modèle de courrier s.v.p. pour changement de moteur (effectuer et pris en charge par le garage) /et ou modèle courrier pour remboursement achat du véhicule en incluant les textes de lois

Cordialement

-----  
Par Bert4364

Bonsoir fois je attends la contre expertise pour effectuer mon courrier et prévenir ma prise en charge juridique ?